Résumé

Pays précurseur en matière de politique de l'environnement, les Pays-Bas ont récemment modéré leurs ambitions

Peu étendus, densément peuplés et dotés d'une économie très ouverte, les Pays-Bas sont devenus un précurseur en matière de politique de l'environnement il y a plusieurs décennies déjà, lorsqu'ils ont dû faire face à des pressions environnementales aiguës. Plus récemment, les pouvoirs publics ont toutefois modéré le degré d'ambition des objectifs de la politique environnementale en les alignant sur ceux définis par l'Union européenne, dans le but de favoriser des règles du jeu équitables. Vu leur bilan solide, les Pays-Bas peuvent être tentés de marquer une pause dans les domaines où ils obtiennent aujourd'hui de bons résultats en attendant que les autres pays se hissent à leur niveau. Pourtant, ils doivent encore relever certains défis environnementaux persistants – en maîtrisant la pollution diffuse (comme les dépôts d'azote dans les aires naturelles) et en faisant progresser sensiblement la qualité des écosystèmes et de la biodiversité, par exemple – et continuent de voir apparaître de nouveaux problèmes.

Depuis 2000, les Pays-Bas ont réussi à découpler en termes absolus les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les émissions des principaux polluants atmosphériques de la croissance économique. L'intensité carbone de l'économie a baissé, même si les Pays-Bas restent cinquièmes parmi les pays membres de l'OCDE pour le poids des combustibles fossiles dans le mix énergétique. La qualité de l'air dans les zones de fort trafic routier s'est très nettement améliorée, bien qu'il reste des points noirs. En 2013, quelque 75 % des espèces et 95 % des types d'habitats étaient considérés comme menacés, ce qui est plus que dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE. Les excédents d'éléments nutritifs ont diminué, mais le niveau de départ était relativement élevé ; la consommation d'engrais azotés et de pesticides par kilomètre carré de terres agricoles reste sensiblement supérieure à la moyenne de l'OCDE. Les Pays-Bas, dont le territoire comprend un grand delta, ont su depuis longtemps se montrer performants en matière de gestion des inondations. Néanmoins, les sources d'eau douce commencent à subir des pressions dans certaines zones, et la qualité de l'eau continue de pâtir de la pollution diffuse.

Des efforts importants ont été faits pour rationaliser et moderniser la gouvernance de l'environnement

Le pays a réalisé des progrès spectaculaires en matière de rationalisation, engageant notamment une refonte de sa législation environnementale afin de regrouper tous les éléments dans la nouvelle loi sur l'environnement et la planification. Au cours de la période examinée, il a délégué aux échelons infranationaux de nombreuses compétences environnementales, mais cette décentralisation n'est pas toujours allée de pair avec un renforcement des moyens. En 2014, afin de remédier à certaines des carences importantes

apparues dans la mise en œuvre des politiques, il a créé 29 services régionaux de l'environnement, qui permettent de consolider et de renforcer les compétences en matière de délivrance d'autorisations et de contrôle de l'application de la réglementation. Il importera que ces nouveaux services bénéficient d'un financement viable et pérenne, qu'ils aient accès à de solides mécanismes d'échange de bonnes pratiques et que la qualité de leur fonctionnement soit suivie de près.

L'actuel effort de modernisation de la politique environnementale accorde une place de tout premier plan à la santé publique, et notamment aux nouveaux risques potentiels (comme ceux liés aux nanotechnologies et à la présence de micropolluants dans l'eau). Les pouvoirs publics recherchent également des possibilités de mettre à profit le dynamisme de la société civile en formant de nouvelles coalitions rassemblant des partenaires divers. Le programme *Green Deals* lancé récemment constitue une approche prometteuse pour tirer le meilleur parti du « modèle polder » si particulier des Pays-Bas en levant les obstacles à l'application de mesures en faveur de l'environnement dans l'industrie et l'agriculture.

La transition vers une croissance verte avance à allure modérée et offre des possibilités d'améliorer le rapport coût-efficacité des politiques

Signé en 2013, l'Accord sur l'énergie pour une croissance durable constitue la clé de voûte de la politique climatique et énergétique néerlandaise. Il a réussi à faire s'accorder un large éventail d'acteurs sur des objectifs communs, parmi lesquels figurent l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions de CO_2 imputables aux transports, ainsi que la promotion de l'emploi, de l'innovation et de l'investissement. Cela étant, d'après les premières évaluations, les mesures convenues pourraient ne pas suffire pour atteindre les objectifs annoncés. À titre d'exemple, les Pays-Bas sont mal partis pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. L'évaluation prévue en 2016 donnera l'occasion de réexaminer la panoplie d'instruments mise en place et d'intensifier le cas échéant les efforts.

En 2013, le produit des taxes liées à l'environnement en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) était plus élevé aux Pays-Bas que dans la plupart des autres pays membres de l'OCDE. Cependant, la conception de ces taxes pourrait être améliorée. Ainsi, les taxes sur l'énergie ne reflètent pas bien les dommages environnementaux causés et sont assorties d'un certain nombre d'exonérations et de mécanismes de remboursement qui profitent surtout aux gros consommateurs. En outre, le projet d'exonération du charbon utilisé pour produire de l'électricité est regrettable dans l'optique de la protection de l'environnement.

Les Pays-Bas possèdent un avantage comparatif dans plusieurs domaines technologiques liés à l'environnement, mais sont à la traîne des pays de l'OCDE les plus éco-innovants. Diverses initiatives, dont la politique *Top Sector*, soutiennent l'innovation verte. Toutefois, il est possible qu'elles profitent davantage aux grandes entreprises et aux filières existantes qu'aux petites et moyennes entreprises, ce qui suscite des préoccupations. Un cadre ambitieux de promotion de l'éco-innovation pourrait être bénéfique au pays.

Les politiques néerlandaises promeuvent efficacement la mobilité durable, mais à un prix parfois très élevé

Les Pays-Bas sont parvenus à assurer une large place aux modes de transport respectueux de l'environnement. Depuis dix ans, les émissions de polluants atmosphériques ont diminué, les nuisances sonores imputables au transport ont baissé, la congestion a

reculé et la circulation est devenue plus sûre. Dans les années qui viennent, les encombrements devraient toutefois s'amplifier dans la région très peuplée de la Randstad. Alors que les mesures les plus faciles à prendre ont pour la plupart déjà été prises, il ne sera probablement pas possible de miser uniquement sur la création de capacités routières pour répondre à une nouvelle augmentation du trafic. Il conviendrait donc d'envisager à nouveau une tarification routière, qui est la principale option envisageable pour maîtriser de façon efficace et économe les problèmes de congestion. Les Pays-Bas affichent le taux de pénétration des voitures électriques le plus élevé de l'UE et voient les émissions de CO_2 des voitures neuves diminuer. Les politiques en place pour favoriser les véhicules peu polluants constituent un moyen très coûteux de réduire les émissions de CO_2. Cependant, elles visent aussi à stimuler l'innovation et la croissance verte et constituent pour le moment le seul moyen d'atteindre l'objectif de décarbonation des transports urbains de l'UE.

Le bilan en matière de gestion des déchets est très bon, mais la transition vers l'économie circulaire est source de nouveaux défis

Les Pays-Bas sont l'un des pays de l'OCDE qui obtiennent les meilleurs résultats en matière de gestion des déchets. Ils ont su atteindre des objectifs toujours plus ambitieux, tout en maintenant les redevances à un niveau relativement peu élevé. Au sein de l'OCDE, l'économie néerlandaise est parmi les plus économes en ressources. Depuis 2000, le pays est parvenu à découpler en termes absolus la production de déchets du PIB, a virtuellement cessé de mettre en décharge des déchets et a vu l'incinération avec valorisation énergétique progresser fortement. En revanche, les efforts en cours pour faire progresser le recyclage des matières et le compostage n'ont jusqu'ici débouché que sur des améliorations marginales. La transition de la conception traditionnelle de la gestion des déchets vers l'économie circulaire est lancée. Elle nécessitera de mettre au point de nouveaux modèles économiques, de trouver de nouvelles façons de travailler dans l'ensemble des filières de production et de faire face à l'instabilité des prix des produits de base. Cette transition vers l'économie circulaire peut bénéficier de l'élaboration d'une feuille de route destinée à la promouvoir, d'indicateurs précisément adaptés et de politiques plus rigoureuses en matière de produits.

Extrait de :

OECD Environmental Performance Reviews: The Netherlands 2015

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/9789264240056-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Résumé », dans *OECD Environmental Performance Reviews: The Netherlands 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264252516-6-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.